REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE CLANS



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 OCTOBRE 2025

Présents : MARIA Roger, CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, AURRAN Robert, CATAVITELLO Thierry, FAVARO Marion, LAURENT Marianne, PAPIER Patrick, RALLON Daniel, SAMPEDRO Nathalie.

Absents excusés : Monsieur MURAZZANO Marc représenté par AURRAN Robert

Absents excusés non représentés : Madame BOUZIDI Yasmine

Absents non excusés : Monsieur JACOB Patrick

Convocation du : 2 octobre 2025

ORDRE DU JOUR

I : APPROBATION DU COMPTE RENDU DE La SEANCE du 7 mai 2025,

II : Décision modificative n°1

III : Succession GEFFROY ROLLAND ~~donation~~ legs à la commune

IV : Projet Terrain Pont de Clans

V : Point sur les travaux :

- Route de la Forêt
- Collégiale
- Place du Carlatta
- Autres

VI : DIVERS

I : APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 7 MAI 2025

Le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 7 mai 2025 (joint en annexe) est adopté à l'unanimité.

II : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante les inscriptions budgétaires suivantes :

Au fonctionnement :

- ✓ **En dépenses :**

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéra°	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
60612/011	Energie – Electricité	Fonc.	D				52 872.55 €	9 000.00 €	9 000.00 €
60628/011	Autres fournitures non stockées	Fonc.	D				998.87 €	4 000.00 €	4 000.00 €
60632/011	Fournitures de petit équipement	Fonc.	D				5 804.24 €	1 500.00 €	1 500.00 €
60633/011	Fournitures de voirie	Fonc.	D				472.69 €	1 500.00 €	1 500.00 €
613/011	Locations	Fonc.	D				1 724.40 €	1 500.00 €	1 500.00 €
61521/011	Entretien et réparations sur terrain	Fonc.	D				21 402.00 €	-15 000.00 €	-15 000.00 €
615221/011	Entretien et réparations sur bâtim	Fonc.	D				8 952.40 €	15 000.00 €	15 000.00 €
615228/011	Entretien et réparations sur autres	Fonc.	D				8 059.45 €	8 000.00 €	8 000.00 €
61558/011	Entretien et réparations sur autres	Fonc.	D				660.00 €	5 100.00 €	5 100.00 €
6156/011	Maintenance	Fonc.	D				22 758.17 €	1 000.00 €	1 000.00 €
626/011	Frais postaux et frais de télécom	Fonc.	D				14 043.42 €	2 000.00 €	2 000.00 €
6284/011	Redevance pour services rendus	Fonc.	D				14 792.06 €	2 500.00 €	2 500.00 €
6411/012	Personnel titulaire	Fonc.	D				85 030.69 €	6 000.00 €	6 000.00 €
6413/012	Personnel non titulaire	Fonc.	D				18 709.82 €	3 440.00 €	3 440.00 €
6450/012	Charges de sécurité sociale et de	Fonc.	D				49 465.24 €	3 000.00 €	3 000.00 €
66111/66	Intérêts réglés à l'échéance	Fonc.	D				20 185.54 €	-5 000.00 €	-5 000.00 €
7392221/014	Fonds de péréquation des ressour	Fonc.	D				4 642.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €

- ✓ **En recettes :**

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéra°	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
6419/013	Remboursements sur rémunératio	Fonc.	R				13 466.18 €	4 500.00 €	4 500.00 €
73118/731	Autres contributions directes	Fonc.	R				561.00 €	2 040.00 €	2 040.00 €
741121/74	Dotation de solidarité rurale (DSR)	Fonc.	R				82 666.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
75814/75	Redevance sur l'énergie hydrauliq	Fonc.	R				808.91 €	37 000.00 €	37 000.00 €

Total sélection

	Réalisé N-1	Proposé	Approuvé
Dépenses	330 573.54 €	44 540.00 €	44 540.00 €
Recettes	97 502.09 €	44 540.00 €	44 540.00 €
Différence (D-R)	233 071.45 €	0.00 €	0.00 €

A l'investissement :

1604 – DCA 2024

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéra°	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
231/23	Immobilisations corporelles en co	Invest.	D	1604			0.00 €	3 681.00 €	3 681.00 €

1605 – DCA 2025

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéra°	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
231/23	Immobilisations corporelles en co	Invest.	D	1605			0.00 €	216.00 €	216.00 €

235 - Matériels équipements

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéra°	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
212/21	Agencements et aménagements	Invest.	D	235			6 740.88 €	-1 511.82 €	-1 511.82 €
2182/21	Matériel de transport	Invest.	D	235			0.00 €	-6 385.18 €	-6 385.18 €
2188/21	Autres immobilisations corporelles	Invest.	D	235			30 755.98 €	4 000.00 €	4 000.00 €

Total sélection

	Réalisé N-1	Proposé	Approuvé
Dépenses	37 496.86 €	0.00 €	0.00 €
Recettes			
Différence (D-R)			

Total de la décision modificative :

Total sélection

	Réalisé N-1	Proposé	Approuvé
Dépenses	368 070.40 €	44 540.00 €	44 540.00 €
Recettes	97 502.09 €	44 540.00 €	44 540.00 €
Différence (D-R)	270 568.31 €	0.00 €	0.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

APPROUVE les dispositions ci-dessus

III : SUCCESSION GEFFROY ROLLAND ~~DONATION~~ LEGS À LA COMMUNE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la décision de Mme Eveline ROLLAND, qui par testament remis à l'étude PRELY/GENEVET notaires à Levens, lègue à notre commune le bien situé au 5193 route de la Tinée, Bancairon sans condition.

Monsieur le Maire précise que ce legs concerne les parcelles concernées :

- A 46 : anciens garages détruits contenances 29ca
- A 922 : immeuble de contenance 1a 17 ca constitué de 9 lots (caves et appartements)

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

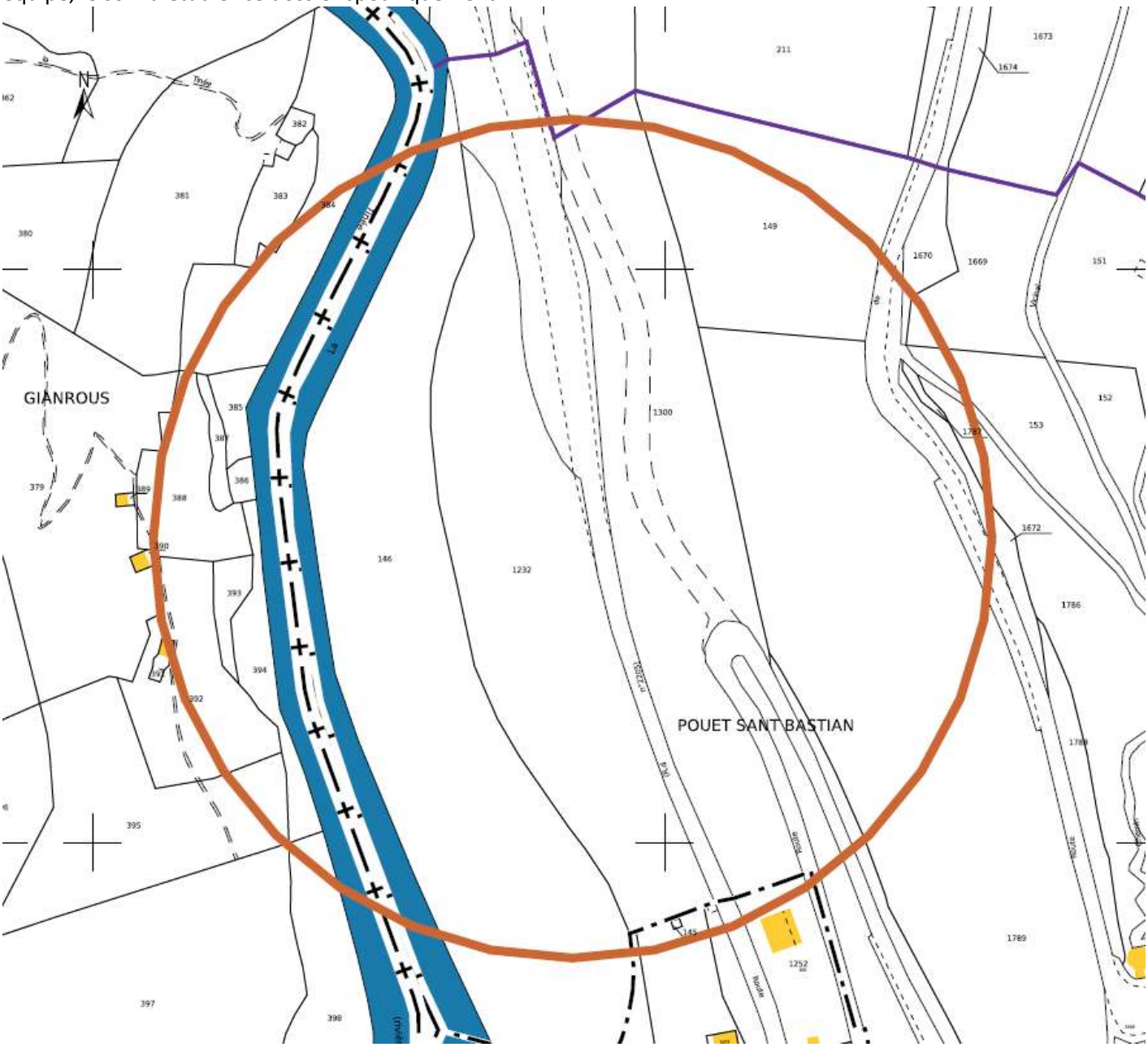
ACCEPTE ce legs dans les conditions exposées ci-dessus.

DONNE délégation à Monsieur le maire à l'effet de signer les documents nécessaires.



IV : PROJET TERRAIN PONT DE CLANS

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée d'un potentiel projet pouvant exister sur la parcelle F 1232. Toutefois compte tenu des délais de traitement du dossier, des autorisations à obtenir, et de l'engagement à plus ou moins long terme que celui-ci suscite, il est décidé de ne pas aller plus dans le détail et de laisser à la prochaine équipe, le soin d'étudier ce dossier spécifiquement.



V : POINT SUR LES TRAVAUX

ROUTE DE LA FORÊT

Les travaux touchent à leur fin … Dernière réunion de chantier le 28 octobre pour réception et repli des engins.
Le bout de piste a été atteint :



Maintenant il s'agit de nettoyage, d'élargissement et de finitions. Un point financier précis sera réalisé la semaine prochaine afin d'envisager ou non des finitions plus poussées.
Quelques photos de travaux réalisés :













COLLÉGIALE

Les travaux avancent, et l'autorisation pour attaquer la façade occidentale simultanément aux travaux sur le clocher a été donnée.
Concernant les enduits, une pré sélection a été réalisée par les architectes des bâtiments de France en corrélation avec notre architecte. Le choix définitif leur appartenant, des échantillons seront visibles normalement à la prochaine réunion de chantier.
Voici les pré sélections, même s'il s'agit là de photo et que les couleurs ne sont pas forcement bien visibles.









PLACE DU CARLATTA

Les travaux là encore avancent.



Cette semaine l'entreprise :

- Reprendra les massifs d'éclairage comme vu en réunion
- Coulera la dalle béton sur la partie centrale de la place
- Jeudi, passage prévu du labo pour le désamiantage (résultats sous 4 semaines)

Le point a été fait avec l'éclairage public :

- Reprise des massifs (massifs coulés en place de 60x60x70 sans ancrages car scellement chimique pour les mats de style)
- 2 piquets de terre ont été rajoutés
- Le fourreau pour l'alimentation sera dévoyé du poteau béton vers le regard de distribution.
- La proposition du service éclairage public : (poser des mats de leur stock passés en peintures) est acceptée par le service aménagements d'espaces publics.
- La pose du matériel d'éclairage sera prise en charge par le service éclairage public (G2).

Monsieur le Maire précise que les adjoints avaient sollicité l'entreprise pour qu'un point d'eau « arrosage » puisse être réalisé. Après réception d'un 1er devis, Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée de la négociation ci-après et valide le devis compte tenu que les travaux sont déjà engagés.

DANA
BATIMENT TRAVAUX PUBLICS

MAIRIE DE CLANS
7 avenue de l'Hotel de Ville
06420 CLANS

Rib Crédit Agricole :
Code BIC : AGRIFRPP891
IBAN - FR76 1910 6006 6600 2361 1501 163

Tel : 04 93 02 90 08
mairiedeclans@wanadoo.fr

Licence de Transport de marchandises :
n° 2022/93/0000496

Roussillon, le 13 Octobre 2025

DEVIS - ORIGINAL
D25.09082

Samuel DANA - 06 89 67 13 82

Exercice 01/01 au 31/12/2025

CLANS - Place du PUY - Réseau arrosage en attente	*U.*	*Quantité*	*P.U. €*	*Total HT*
PEHD D25 - Fosse à Arbre : Comprenant la réalisation d'une tranchée de 60cm de profondeur du fond forme déjà terrassé pour le projet. Fourniture et mise en place du sable de protection, du tyuau PEHD D25 bande bleue dans un fourreau TPC, grillage avertisseur et remblaiement en GNT compactée. Tranchée entre la fosse et la rampe d'accès, le tuyau restera en attente hors limite du projet.	FT	1,000	1500,00	1 500,00

Bon pour Accord :	Montant total Devis H.T.....	1 500,00
	Montant TVA à 20,00%.....	300,00
Devis certifié conforme.	**Montant Total Devis T.T.C....**	**1 800,00 €**

2100, route de la Tinée – Roussillon sur Tinée - 06420 LA TOUR
info@pjdana.fr – Tel: 04 93 02 91 74
SAS au capital de 22 868.00 € - SIRET 315 637 256 00035 – APE N° 4399C - TVA FR11315637256

Dans le massif réalisé pour accueillir un arbre, il a été demandé par les riverains :

- Qu'il puisse être une source d'ombrage,
- Mais qu'il ne monte pas très haut,

- Nous rajoutons qu'il ne soit pas salissant …

Des devis ont été demandés à notre prestataire (lilas des indes, et cerisier à fleurs pleureurs du japon) enveloppe moyenne de 1 700 € HT à prévoir.
Apres discussion, ces 2 arbres ne sont peut-être pas les mieux adaptés.
D'autres devis seront demandes.

AUTRES

- ✓ **L'orgue :**

Concernant l'Orgue un rendez-vous téléphonique s'est tenu ce matin même avec M. BUFFA Géraud, Conservateur des Monuments historiques de la DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur.
Pour la réalisation de ce projet, 2 phases :

- la 1ère consiste au recrutement d'un Maître d'œuvre (par consultation obligatoirement),
- La 2ème sera lancée après désignation du Maître d'œuvre pour la phase travaux.

En attendant, il a été convenu que M. BUFFA allait nous transmettre :

- la liste des experts agréés qui pourraient être consultés,
- le Vademecum de restauration des orgues
- et un modèle de cahiers des charges pour lancer cette 1ère consultation.

Dotation cantonale 2024 : travaux terminés







- ✓ **Dotation cantonale 2025 :**

Travaux terminés

- ✓ **Récurrent 2025** : les travaux en cours.

Monsieur le Maire précise que cette année, suite à une erreur réalisée par les services metroplitains, et exceptionnellement grâce aux interventions réalisées auprès du Président de la Metropole NCA, l'enveloppe « récurrent » pour cette année a pu être doublée et la commune a pu investir en 2025, le récurrent 2024 + celui de 2025 soit : 97 000 € TTC environ

Ont déjà été réalisés :

- La réfection de la Montée des Colettes
- La réfection de l'accès à l'héliport et au parking du plan d'eau
- Ainsi que la reprise de l'ouvrage de soutènement avenue des frères Laugeri (avec réfection partielle de la chaussée)

2 journées de point à temps restent à réaliser, elles devraient être effectuées d'ici peu.

VI : DIVERS

PROJET DU TOURNAIRET

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,

Vu la délibération n°6.4 du Bureau métropolitain de la Métropole Nice Côte d'Azur du 14 novembre 2024 apportant soutient au développement de la montagne,

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

Considérant que depuis 2021, les communes de La Tour, Clans, Lantosque, Marie, Utelle, Roquebillière, Valdeblore et Venanson se sont engagées dans une démarche collective de valorisation du massif du Tournairet,

Considérant que ce projet a été inscrit et porté par la Métropole Nice Côte d'Azur dans le cadre de la stratégie Espace Valléen Tinée-Vésubie 2021-2027, et identifié au titre du programme "Avenir des Vallées",

Considérant qu'une première étude stratégique, conduite à l'échelle de l'ensemble du massif en 2023-2024, a permis de définir un plan d'actions pluriannuel,

Considérant que dans sa continuité, une étude-action "signalétique", cofinancée à 80 % par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et à 20 % par la Métropole, a été menée en 2025,

Considérant que cette étude a abouti à la proposition d'un concept de signalétique fédérateur et pérenne, visant à valoriser les patrimoines naturels, culturels et immatériels des villages du massif.

Considérant que ce concept a été présenté par le bureau d'études lors du comité de pilotage du 10 septembre 2025, puis validé par le Comité de sélection Avenir des Vallées le 8 octobre 2025, qui a émis un avis très favorable au projet,

Considérant qu'iil convient à présent de :

- Valider le principe du projet de signalétique pour le massif du Tournairet ;

- Autoriser la mise à disposition de terrains communaux pour permettre à la Métropole d'implanter le mobilier de la signalétique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

- APPROUVE le principe du projet de signalétique du massif du Tournairet, conduit par la Métropole Nice Côte d'Azur dans le cadre du programme "Avenir des Vallées – Espace Valléen Tinée-Vésubie".
- AUTORISE la mise à disposition des terrains communaux nécessaires à l'implantation du mobilier signalétique par la Métropole Nice Côte d'Azur, sans transfert de propriété, pour la durée du projet.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette opération, et notamment la convention de mise à disposition et toute pièce administrative afférente.

EMPRUNT ROUTE DE BONVILLARS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'emprunt inscrit au compte 16 du budget d'un montant de 374 600 €, concernant l'opération n°15991 : Reconstruction route de la forêt Bonvillars.

Il le rappelle, comme évoqué au cours de la séance, dans un esprit de bonne gestion, les coûts ont été maitrisés et l'opération devrait de clôturer à hauteur de 1 180 423 € HT, soit une part communale de 220 857 €.

Il propose de réaliser un emprunt couvrant la part communale de 220 857 €
Il rend compte de la consultation des organismes bancaires où seul le Crédit Agricole a répondu :

- ✓ **Emprunt 220 857 €**

Durée	10 ans	15 ans	20 ans	25ans
Taux	3.56 %	3.91 %	4.14 %	4.30 %
Echéances trimestrielles	6 586.71	4 882.76	4 073.08	3 615.16
Frais de dossier	400 €			

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

DÉCIDE de contracter l'emprunt de 220 857 € sur 15 ans, auprès du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus,

DÉCIDE d'affecter le montant de ces emprunts au paiement des factures liées aux opérations ci-dessus,

MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ces emprunts et s'engage à inscrire chaque année les sommes nécessaires à leur remboursement.

DIVERS

Monsieur le Maire avant de clôturer la séance fait quelques petits rappels sur les dates des festivités communales à venir :

- Samedi 18 octobre : repas des ainés
- Mardi 11 novembre : commémoration de l'armistice 11 novembre 1918 (Mme RAPUC se charge de se rapprocher de la Renaissu pour commander l'apéritif)
- Marché de Noël : 14 décembre

Puis Monsieur le Maire évoque le mail de M. ACCOSSATO pour la location du local du Four. Il leur est demandé aux de bien vouloir le recevoir.

Monsieur le Maire fait part de la réunion qui s'est tenu dans l'après-midi avec le Directeur et ses services de l'Environnement et de la Gestion des Risques du Département des Alpes Maritimes, en bref :

- Le chemin de Saint Antoine sera repris en 2026,
- Les travaux en régie sur la route de l'Ortiguié de FORCE 06 continuent
- Une carte des sentiers entretenus par le Département sera mise à jour et transmise à la Commune (à vérifier chemin du Petit Bois)
- Compte tenu de la sécurisation à réaliser sur le sentier de Sainte Anne, le tracé actuel est abandonné. Une étude doit être réalisée pour le déplacer.
- Remise en eau à Sainte Anne : Force 06 est dans l'attente des autorisations de la Police de l'eau/DDTM

Avant de lever la séance, un visiteur interpelle l'assemblée sur les dégradations occasionnées par les pigeons dans le village. Monsieur le Maire mandate la secrétaire de faire le point sur d'éventuelles solutions à proposer.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 heures 50.